



**SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, LA  
PRECARITE ET L'EXCLUSION SOCIALE**

**RAPPORT D'ACTIVITES 2007**

21 MARS 2008



# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>1. CONCERTATIONS THÉMATIQUES .....</b>	<b>5</b>
<i>Aide à la jeunesse .....</i>	<i>6</i>
<i>Energie .....</i>	<i>6</i>
<i>Enseignement.....</i>	<i>7</i>
<i>Formation.....</i>	<i>7</i>
<i>Insertion socioprofessionnelle .....</i>	<i>7</i>
<i>Justice.....</i>	<i>8</i>
<i>Logement .....</i>	<i>8</i>
<i>Séminaire sur l'Europe .....</i>	<i>8</i>
<b>2. INTERACTION AVEC LE MONDE POLITIQUE.....</b>	<b>9</b>
2.1 LE RAPPORT BISANNUEL ET SON SUIVI.....	9
<i>Le suivi tel qu'il est prévu dans l'Accord de coopération .....</i>	<i>9</i>
<i>Rencontres des cabinets ministériels.....</i>	<i>9</i>
<i>Prolongement des débats.....</i>	<i>9</i>
2.2 PROPOSITIONS POUR LA LEGISLATURE FEDERALE 2007 – 2011 .....	10
2.3 NOTE SUR 'LE DROIT AU LOGEMENT AU REGARD DES COMPETENCES COMMUNALES' .....	10
2.4 DIALOGUE SUR L'ENSEIGNEMENT .....	10
<b>3. PARTICIPATION A DIVERSES INITIATIVES.....</b>	<b>11</b>
3.1 INITIATIVES D'AUTORITES PUBLIQUES.....	11
<i>Conférences interministérielles .....</i>	<i>11</i>
<i>Plan d'action national inclusion sociale.....</i>	<i>11</i>
<i>Etats généraux des Familles.....</i>	<i>12</i>
<i>Concertation permanente sur la pauvreté ('Permanent Armoedeoverleg') .....</i>	<i>12</i>
<i>Concertation inter-niveaux de pouvoir sur les zones rurales.....</i>	<i>12</i>
3.2 INITIATIVES D'ORGANISATIONS .....	12
<i>Collectif des associations partenaires du Rapport Général sur la Pauvreté.....</i>	<i>12</i>
<i>Rencontre européenne des personnes en situation de pauvreté .....</i>	<i>12</i>
<i>Objectifs de la décennie 2007-2017 .....</i>	<i>13</i>
<i>Cité – Mères .....</i>	<i>13</i>
<i>Nouvelle législation sur les garanties locatives .....</i>	<i>13</i>
3.3 PROJETS INTERNATIONAUX .....	13
<i>Union européenne .....</i>	<i>13</i>
<i>Conseil de l'Europe .....</i>	<i>13</i>
<i>Nations Unies .....</i>	<i>14</i>
3.4 COMITES DE PILOTAGE ET JURYS .....	14
<i>Comités de pilotage .....</i>	<i>14</i>
<i>Jurys .....</i>	<i>14</i>
3.5 JOURNEES D'ETUDE ET COLLOQUES .....	15
<b>4. RECHERCHE.....</b>	<b>15</b>
4.1 PROJETS AGORA .....	15
<i>Le lien entre la pauvreté et le placement des enfants .....</i>	<i>16</i>
<i>La sous-représentation des personnes pauvres dans les bases de données.....</i>	<i>16</i>
4.2 INDICATEURS D'ENDETTEMENT .....	17
4.3 COMITES D'ACCOMPAGNEMENT .....	17

<b>5. COMMUNICATION EXTERNE.....</b>	<b>17</b>
5.1 SITE WEB <a href="http://www.luttepauvrete.be">HTTP://WWW.LUTTEPAUVRETE.BE</a> .....	17
5.2 MEDIAS .....	18
5.3. ARTICLES .....	19
<b>6. FONCTIONNEMENT INTERNE DU SERVICE .....</b>	<b>20</b>
6.1 COMITE DE GESTION .....	20
6.2 COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT .....	20
6.3 PERSONNES DE CONTACT DU SERVICE.....	21
6.4 CENTRE POUR L'EGALITE DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME .....	21
6.5 EQUIPE .....	21
<b>ANNEXE : ACCORD DE COOPERATION RELATIF A LA CONTINUTE DE LA POLITIQUE EN MATIERE DE PAUVRETE .....</b>	<b>22</b>

## **Introduction**

Le dialogue avec les acteurs de la lutte contre la pauvreté, et en particulier avec les associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent, est au centre des travaux du Service. En effet, l'accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté en fait à la fois une mission du Service (art.5 §1 de l'accord) et une méthode de travail (art.5 &2). Les concertations thématiques organisées pour permettre ce dialogue font donc logiquement l'objet de la section 1 de ce rapport d'activités.

Le Service est tenu de publier tous les deux ans les résultats du dialogue dans un rapport (art.2 de l'accord). En prévoyant une procédure de suivi par les Gouvernements, les Parlements et les instances consultatives, l'accord de coopération (art. 4) fait de ce rapport un outil d'aide à la décision politique pour les responsables fédéraux, communautaires et régionaux. Parallèlement à la rédaction du rapport, le Service formule également des recommandations en vue d'améliorer les politiques de lutte contre la pauvreté, d'initiative ou à la demande d'une autorité ou d'une organisation (art.5 §1 de l'accord). La section 2 de ce rapport d'activités rend compte des démarches effectuées auprès des autorités publiques.

Le Service répond aux sollicitations qui entrent dans le cadre de ses missions. La section 3 rend compte des activités menées dans ce contexte en 2007.

Le Service a poursuivi ses efforts pour rendre présente dans les recherches scientifiques la question de la pauvreté telle que les acteurs de terrain la posent. La section 4 évoque l'investissement du Service dans ce domaine.

La section 5 explique comment le Service communique à propos de ses travaux.

La dernière section présente le fonctionnement interne du Service.

D'année en année, on constate, un élargissement et une diversification des partenaires du Service, sources d'enrichissement des échanges et des résultats des travaux. 2007 se caractérise aussi par une plus grande présence du Service auprès d'instances internationales.

## 1. Concertations thématiques

2007 est la deuxième année du cycle bisannuel défini par la rédaction du rapport. Les concertations thématiques ont donc poursuivi le travail entamé en 2006 et en ont présenté les résultats à la Commission d'accompagnement avant leur publication en décembre 2007.

Rappelons que la méthode du dialogue qui a pris forme pendant l'élaboration du Rapport général sur la pauvreté, à la suite duquel le Service a été créé, dépasse largement le simple échange de propos, la conversation entre différents intervenants. Le dialogue est ici un processus de production d'un savoir, né de la rencontre de savoirs différents, celui des personnes vivant dans la pauvreté, lié au vécu et porteur de sens, celui des universitaires, théorique, formalisé et celui des personnes qui agissent sur le terrain de la lutte contre la pauvreté, que ce soit de manière militante ou professionnelle. Le savoir ainsi produit est destiné à initier le changement dans les politiques mais aussi dans la vie des personnes pauvres qui, par la participation, sont reconnues comme sujets alors qu'elles sont encore trop souvent considérées comme objets de recherche ou bénéficiaires d'une aide.

Une attention particulière est accordée à la participation des associations dans lesquelles des personnes pauvres se rassemblent, conformément à la volonté du législateur. Celles-ci sont invitées à tous les groupes alors que les autres acteurs le sont en fonction du thème abordé. Pour favoriser la connaissance mutuelle entre partenaires dont les points de vue – le lieu d'où l'on regarde les choses – est parfois fort différent au départ, le nombre de participants ne peut être trop élevé (les groupes réunissent entre 15 et 20 personnes). Pour la même raison, il est demandé que ce soit autant que possible les mêmes délégués des diverses organisations qui soient présents à chaque rencontre. Cette attention particulière se traduit aussi par le soin apporté à la rédaction des notes préparatoires et des comptes rendus des rencontres. Ceux-ci permettent de vérifier si les uns et les autres se sont bien compris ; ils constituent aussi un outil de transmission pour les délégués des associations et organisations.

Le Service ne constitue pas systématiquement un groupe de concertation pour chaque question ayant un impact sur la pauvreté. Ces groupes ne sont pas pour autant créés de manière arbitraire mais à la suite de demandes ou de constats d'associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent, du Service ou d'autres acteurs concernés. Les sujets traités varient donc, comme le montre la diversité des thématiques abordées dans les rapports successifs. La sélection des thèmes qui feront l'objet d'une concertation approfondie, est présentée à la Commission d'accompagnement.

L'intensité et la fréquence des réunions des groupes sont variables elles aussi. Certains sujets font l'objet d'une concertation approfondie : des rencontres sont régulièrement organisées, souvent sur une longue période. Ces groupes abordent des thèmes auxquels des associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent accordent la priorité, notamment en raison de leur impact considérable ou de la prise régulière de nouvelles mesures politiques nécessitant une évaluation ou une vigilance permanentes. D'autres sujets font l'objet d'un suivi plus modeste et d'une concertation plus ciblée. Elle porte par exemple sur une problématique aiguë, sur des questions ou des signaux concrets ou a une finalité bien précise.

La liste qui suit donne un aperçu des groupes actifs au cours de la période 2007. Les thématiques sont présentées selon l'ordre alphabétique.

Notons que seules 4 thématiques (énergie, enseignement, insertion socioprofessionnelle, habitat permanent dans les équipements touristiques) sont reprises dans le quatrième rapport bisannuel du Service intitulé « Lutter contre la pauvreté. Evolutions et perspectives. Une contribution au débat et à l'action politiques ». Il ne faudrait pas en déduire qu'il s'agit de thèmes plus importants que les autres. Simplement, le Service et ses partenaires ont estimé que les autres réflexions n'avaient pas suffisamment abouti pour faire déjà l'objet d'une communication publique.

### **Aide à la jeunesse**

Cette concertation présente la caractéristique d'être menée dans une Communauté seulement alors que les autres groupes de travail réunissent des acteurs des différentes parties du pays. Né de la demande de la Conférence interministérielle d'étudier les décrets relatifs à l'aide à la jeunesse dans l'optique d'éviter les placements pour raisons de pauvreté et de préserver la relation parents-enfants, un tel groupe n'a pas paru utile du côté flamand puisque la réflexion sur ce sujet était déjà en cours à l'époque, au sein de la VICA (Vlaamse Intersectorale Commissie Armoedebestrijding).

Depuis 1998, cette concertation a lieu à un rythme mensuel en Communauté française, avec l'appui du Service. Elle rassemble des fonctionnaires de l'administration de la Communauté française, des professionnels des Services de l'aide à la jeunesse (SAJ) et des Services de protection judiciaire (SPJ) et deux associations de lutte contre la pauvreté (ATD et LST), soit environ 25 personnes. Après la publication des résultats des discussions menées sur le premier contact entre une famille et un SAJ<sup>1</sup>, le groupe 'Agora' – c'est le nom qu'il s'est donné - se penche sur la même question mais par rapport au SPJ.

En avril 2007, le Service de lutte contre la pauvreté a organisé une première réunion bilingue pour partager l'expérience du groupe Agora avec des associations flamandes et apprendre comment celles-ci travaillent sur cette thématique.

### **Energie**

Ce groupe de travail a été créé à la demande d'associations de lutte contre la pauvreté et d'organisations de défense de l'environnement. Conscientes des nombreux problèmes engendrés par la libéralisation du marché de l'énergie en Flandre, ces associations ont insisté pour que soit menée d'urgence une réflexion à l'échelle du pays. La concertation poursuit toutefois un objectif plus large : elle étudie la problématique globale de l'accès à l'énergie, thématique complexe. Pour replacer les discussions dans leur contexte et alimenter les débats, le Service avait rédigé au préalable une note expliquant toutes les mesures sociales et socio-environnementales en matière d'énergie<sup>2</sup>. La première rencontre a eu lieu en juin 2006. Le groupe de concertation compte une quinzaine d'associations de lutte contre la pauvreté et d'organisations sociales et

---

<sup>1</sup> Ces travaux sont explicités dans deux publications. Elles sont disponibles sur le site web : <http://www.luttepauvrete.be>

<sup>2</sup> Cette note dresse l'état des lieux de la législation belge relative aux mesures sociales dans le domaine de l'énergie (situation au 1 décembre 2007). Elle peut être consultée sur le site : <http://www.luttepauvrete.be>.

environnementales. En moyenne, une trentaine de personnes ont participé aux réunions (huit au total). Un dialogue s'est progressivement instauré entre les acteurs de terrain des trois Régions. Les expériences et les obstacles rencontrés, souvent similaires, constituent la base du chapitre thématique sur l'énergie du Rapport 2007.

### **Enseignement**

Le Rapport Général sur la Pauvreté soulignait déjà que l'enseignement demeurait un lieu où l'exclusion sociale se perpétue. Ce constat est encore valable aujourd'hui. C'est pourquoi un groupe de concertation a été constitué en février 2005. Il se propose d'évaluer la politique menée et de formuler de nouvelles propositions politiques. Le Service essaie de rassembler un éventail le plus large possible d'acteurs de l'enseignement : associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent, professionnels, experts universitaires... Même si l'enseignement est une matière communautaire, le groupe de travail compte des acteurs francophones et néerlandophones, à la demande des participants eux-mêmes. Le groupe a abordé les sujets suivants au cours des cinq réunions organisées en 2007, auxquelles ont participé une vingtaine de personnes : 1. la relation entre les parents vivant dans la pauvreté et le monde de l'enseignement; 2. les frais de scolarité; 3. la formation des enseignants et le soutien à ceux-ci; 4. la fréquentation de l'enseignement maternel ; 5. la participation aux organes de concertation; 6. l'inscription; 7. la ségrégation sociale sur le marché scolaire; 8. l'orientation en cours de scolarité; 9. la politique linguistique. Il est rendu compte des réflexions menées dans le Rapport 2007.

### **Formation**

Dix ans après le Rapport Général sur la Pauvreté, le Service de lutte contre la pauvreté consacrait une orientation de son Rapport 2005 à la formation. L'importance de cette thématique est en effet fortement ressortie des concertations à la base de ce rapport. En 2006, le Service a entamé une démarche exploratoire : étude restreinte de la littérature et contacts bilatéraux avec des témoins privilégiés. Il a ensuite organisé un premier cycle de rencontres, sur la formation des professionnels de la santé. La dernière rencontre de ce cycle a eu lieu le 23 mars 2007. Une vingtaine de personnes issues d'associations de lutte contre la pauvreté, d'établissements d'enseignement et de formation ainsi que du secteur de la santé ont participé aux trois réunions. La réflexion pourrait se poursuivre : depuis longtemps déjà, divers partenaires du Service ont exprimé le souhait d'échanger sur les bonnes pratiques.

### **Insertion socioprofessionnelle**

Le 'nouveau' groupe de concertation sur l'insertion socioprofessionnelle s'est réuni pour la première fois en juin 2006. Il résulte de la fusion de deux groupes thématiques antérieurs : l'un sur l'aide sociale et les pratiques de CPAS et l'autre sur l'emploi et le travail. Pendant les premières réunions, les débats étaient axés sur le lien entre l'insertion socioprofessionnelle et le marché du travail d'une part, le contexte social dans lequel les demandeurs d'emploi et les travailleurs vulnérables évoluent d'autre part. Les participants ont estimé indispensable de tenir compte de cette relation pour éviter des analyses unilatérales et incomplètes. En outre, ils ont considéré qu'il était indiqué d'étudier de manière plus approfondie les instruments politiques conçus pour l'insertion socioprofessionnelle, en particulier les mesures destinées aux demandeurs d'emploi les plus vulnérables. Les participants représentant les offices régionaux de l'emploi ont contribué à la réflexion, notamment en faisant un exposé apprécié<sup>3</sup>. Un débat a ensuite été mené

---

<sup>3</sup> La contribution du Forem est disponible à l'adresse suivante : <http://www.luttepauvrete.be/travauxisp.htm>



sur les titres-services, une mesure qui, ces dernières années, a souvent été présentée comme un remède miracle pour les 'demandeurs d'emploi difficiles à insérer' sur le marché du travail. Le groupe, auquel participent une trentaine de personnes, s'est réuni cinq fois cette année. Les résultats des réflexions sont présentés dans le Rapport 2007.

## **Justice**

Sur la suggestion du cabinet de la ministre de la Justice et suite au souhait exprimé par des associations dans lesquelles des personnes pauvres se rassemblent, le Service a contacté le Conseil Supérieur de la Justice (CSJ) en 2006 pour discuter de la possibilité d'organiser un dialogue entre le monde judiciaire et des associations de lutte contre la pauvreté. Le Conseil a proposé d'organiser lui-même une série de rencontres sur la question de la pauvreté dans le cadre du dialogue avec la société civile. Pour des raisons internes au Conseil supérieur de la Justice, elles ne démarreront pas avant 2008. Le Service a entre temps demandé à différentes associations de lui indiquer les questions à évoquer pendant une telle concertation.

## **Logement**

Ce thème a été abordé dans deux groupes de concertation distincts. En 2004, une concertation spécifique sur l'habitat permanent dans des équipements touristiques (campings) a été organisée à la demande d'associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent. Une première note a été rédigée à partir des résultats des discussions. Les travaux du groupe ayant été temporairement suspendus en raison des circonstances, la note a dû être actualisée en 2006. Quelques réunions de concertation ont eu lieu en 2007 pour finaliser le chapitre du rapport bisannuel.

Le rôle croissant des communes et du CPAS en matière de politique du logement a aussi fait l'objet d'une concertation. A la demande de plusieurs associations, le Service a organisé deux réunions de concertation ciblées avant les élections communales en 2006. Il a ensuite formulé des recommandations en se basant sur le contenu des discussions. En mars 2007, il a envoyé la note aux Unions des Villes et Communes et aux bourgmestres<sup>4</sup>.

## **Séminaire sur l'Europe**

Au printemps 2007, le Service a organisé un séminaire sur le rôle de l'Europe dans la lutte contre la pauvreté et le sens de la participation des associations à ce niveau européen. Une trentaine de personnes y ont pris part, principalement des délégués d'associations dans lesquelles des personnes pauvres se reconnaissent. Cette journée s'inscrivait dans une campagne nationale de sensibilisation et d'information sur la politique européenne d'inclusion et de protection sociales organisée par le Think Tank européen 'Pour la solidarité' et financée par la Commission européenne. Les autres partenaires de la campagne étaient la Fondation Roi Baudouin, Solidarités des alternatives wallonnes et bruxelloises et le Conseil national du travail. La campagne s'est terminée fin novembre 2007 par un séminaire organisé par le Think Tank 'Pour la Solidarité' en collaboration avec les partenaires de la campagne : des leçons ont été tirées de ce projet et des propositions ont été formulées<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> Cette note peut être consultée à l'adresse suivante :

[http://www.luttepauvrete.be/publications/logement\\_communesFR.pdf](http://www.luttepauvrete.be/publications/logement_communesFR.pdf)

<sup>5</sup> Un compte rendu succinct du séminaire organisé par le Service ainsi que la contribution du Service au séminaire final peuvent être consultés sur le site : <http://www.socialinclusionandsocial.protectionineurope.eu>

## **2. Interaction avec le monde politique**

Les analyses et les recommandations formulées par les groupes de concertation parviennent aux responsables politiques de différentes manières. Le rapport constitue bien entendu l'outil principal de dialogue mais d'autres initiatives, décrites ci-dessous, ont également été prises.

### ***2.1 Le rapport bisannuel et son suivi***

#### **Le suivi tel qu'il est prévu dans l'Accord de coopération**

Le suivi tel que prévu dans la loi s'est principalement déroulé en 2006.

En 2007, les Commissions des Affaires sociales, de la Culture et de l'Enseignement de la Communauté germanophone ont débattu du rapport à la suite de sa présentation par le Service. Rappelons que la version en allemand ne paraît que plusieurs mois après les versions en néerlandais et en français.

#### **Rencontres des cabinets ministériels**

Pour rendre le suivi du rapport bisannuel le plus efficace et intéressant possible, des rencontres ont été organisées entre les cabinets des ministres compétents, le ministre coordonnant l'Intégration sociale et présidant la Conférence interministérielle traitant de cette matière et le Service accompagné de ses partenaires.

Le Service a élaboré une note à partir des comptes rendus des rencontres et des réponses écrites transmises par certains cabinets. Celle-ci a été présentée à la Conférence interministérielle le 13 décembre 2006. Les cabinets ont ensuite eu l'occasion de compléter ou d'actualiser leur contribution s'ils le souhaitaient. Enfin, la note a été présentée à la Commission d'accompagnement du Service et publiée sur son site web<sup>6</sup>. Elle a servi de base à la rédaction de la première partie du rapport bisannuel paru en décembre 2007 qui rend compte de l'écho qu'a reçu le rapport auprès des décideurs dans les Régions, les Communautés et l'Etat fédéral : Comment les recommandations ont-elles été entendues ? Comment ont-elles pu ou non influencer la conception de certaines politiques ?

Aucune rencontre n'a eu lieu avec les cabinets des ministres de la Communauté germanophone étant donné que la version allemande du rapport a été prête plusieurs mois après les versions néerlandophone et francophone.

Ce processus (qui a totalisé 32 rencontres) a demandé un sérieux investissement de la part des partenaires du Service, des cabinets et du Service lui-même. Il a duré de janvier 2006 à mi-2007.

#### **Prolongement des débats**

C'était la première fois que les réponses des décideurs politiques au rapport bisannuel étaient rassemblées de la sorte dans une note mise à la disposition du public. Ce document alimente les discussions menées dans les différents groupes de concertation du Service. Il se veut à la fois le résultat et le point de départ d'un processus de dialogue dynamique.

Pour la thématique de la santé, le dialogue entre les cabinets, le Service et ses partenaires se poursuit. Les cabinets des ministres fédéraux respectivement responsables de la Santé et de

---

<sup>6</sup> L'aperçu des réponses des cabinets peut être consulté à l'adresse suivante : [http://www.luttepauvrete.be/publications/070710\\_suivi\\_rapport\\_2005\\_cabinets.pdf](http://www.luttepauvrete.be/publications/070710_suivi_rapport_2005_cabinets.pdf)

L'intégration sociale ont marqué leur accord pour rencontrer régulièrement les associations de patients et les associations de lutte contre la pauvreté. Leur administration est également présente, de manière à assurer la continuité au-delà du changement de législature. Une quinzaine d'associations participent à cette démarche. Deux rencontres ont eu lieu en 2007, l'une relative à la santé mentale et l'autre au rôle des CPAS par rapport à la santé. Chacune d'elles était précédée de deux rencontres préparatoires organisées par le Service.

## ***2.2 Propositions pour la législature fédérale 2007 – 2011***

Dans la perspective de la nouvelle législature, le Service a présenté dans la note 'Focus 2011' les propositions qu'il demande au Gouvernement fédéral et au Parlement fédéral de concrétiser. Cette note a été rédigée à partir des recommandations des rapports bisannuels parus en décembre 2005 et 2007. Elle a été envoyée aux partis démocratiques afin qu'ils la prennent en considération dans la rédaction de leurs programmes.

Un mémorandum destiné aux personnes préparant et négociant l'accord de Gouvernement a aussi été élaboré. Il a également été envoyé aux présidents de tous les partis démocratiques<sup>7</sup>.

## ***2.3 Note sur 'Le droit au logement au regard des compétences communales'***

Après la parution du Rapport 2005, les participants à la concertation sur le logement ont demandé au Service de lancer un projet sur les compétences communales en la matière. Pendant quelques mois, le groupe s'est penché sur les possibilités qu'avaient les communes de contribuer à la politique du logement. La note intitulée 'Le droit au logement au regard des compétences communales', envoyée en mars 2007 aux bourgmestres de toutes les communes après les élections communales, est le fruit de cette concertation<sup>8</sup>.

## ***2.4 Dialogue sur l'enseignement***

Des réflexions ont été menées dans les plates-formes de concertation locale de l'enseignement fondamental et secondaire néerlandophone de Bruxelles. Le Service et le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme ont participé aux discussions. Ils ont ainsi apporté leur expertise et leur concours à la rédaction d'une charte demandant une attention accrue envers les familles pauvres. La charte met en avant trois principes : davantage de communication entre parents et écoles, plus d'attention aux obstacles financiers et une approche de l'école comme partie du réseau social<sup>9</sup>. En mai 2007, un symposium a été organisé. Cette année fut aussi celle du suivi des engagements pris dans la charte.

---

<sup>7</sup> La note 'Focus 2011' se trouve sur le site, à l'adresse [http://www.luttepauvrete.be/publications/focus2011\\_FR.pdf](http://www.luttepauvrete.be/publications/focus2011_FR.pdf) (23-10-2007) et le mémorandum à l'adresse :

[http://www.luttepauvrete.be/publications/memorandum\\_elections\\_2007.pdf](http://www.luttepauvrete.be/publications/memorandum_elections_2007.pdf)

<sup>8</sup> Cette note peut être consultée sur le site, à l'adresse:

[http://www.luttepauvrete.be/publications/logement\\_communesFR.pdf](http://www.luttepauvrete.be/publications/logement_communesFR.pdf)

<sup>9</sup> <http://www.klasse.be/leraren/files/pdf.charter2007.pdf>

### 3. Participation à diverses initiatives

Dans la mesure du possible, le Service répond aux sollicitations qui entrent dans le cadre de sa mission : contribuer à introduire le point de vue des acteurs luttant contre la pauvreté dans le débat politique, public, qu'il soit mené à un échelon local ou international, via des interventions orales ou écrites, avec un public spécialisé ou non, etc. Cette année, le Service a investi davantage qu'auparavant sur le plan international.

#### 3.1 Initiatives d'autorités publiques

##### Conférences interministérielles

Le Service participe à la Conférence interministérielle (CIM) 'Intégration dans la société' et en particulier à son volet 'Inclusion sociale'. C'est via cette CIM que le rapport bisannuel du Service est remis au Gouvernement fédéral ainsi qu'aux Gouvernements des Communautés et des Régions. Trois réunions ont été organisées en 2007.

Le Service est aussi impliqué dans un groupe de travail issu de la Conférence interministérielle 'Politique des grandes villes et logement', celui relatif aux 'Commissions paritaires locatives'. Ce groupe a encadré les travaux des trois projets pilotes menés à Bruxelles, Charleroi et Gand. Le Service siégeait dans la commission d'accompagnement de ce groupe jusqu'à la fin de la recherche qui soutenait ces projets et la présentation du rapport<sup>10</sup>, fin mars 2007, aux cabinets des ministres de la Justice et de l'Intégration sociale.

##### Plan d'action national inclusion sociale

Le Service participe aux réunions du groupe 'actions' (organisées par le Service Public de Programmation Intégration sociale) pour le suivi du Plan d'action national (PAN) inclusion sociale<sup>11</sup>. Le Service contribue aux réflexions sur la base de ses rapports bisannuels.

Il participe aussi au groupe de travail 'indicateurs' présidé par le Service Public Fédéral Sécurité sociale. Celui-ci s'est notamment penché sur les recommandations du projet 'Recherche – action – formation : une autre approche des indicateurs de pauvreté'<sup>12</sup>. Se basant sur celles-ci, le SPF Sécurité sociale a notamment chargé le Centrum voor Sociaal Beleid et l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement de mener des recherches sur la possibilité de concevoir des indicateurs d'endettement. Les résultats de ces recherches ont été présentés lors d'un séminaire, le 13 juin 2007. Le Service a participé au panel. A la mi-décembre 2007, le Service a organisé encore une rencontre pour présenter les résultats à des organisations de terrain.

---

<sup>10</sup> Université Libre de Bruxelles, Universiteit Antwerpen et Facultés Universitaires Saint-Louis (2007), Recherche sur la mise en place d'expériences-pilotes en matière de commissions paritaires locatives dans les villes de Bruxelles, de Charleroi et de Gand. Etude réalisée pour le compte du SPP Intégration sociale, Lutte contre la pauvreté et Economie sociale : <http://www.politiquedesgrandesvilles.be/fr/publications>

<sup>11</sup> Le PAN peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.mi-is.be/themes/poverty/NAP/content/Nationaal%20Actieplan%202006-2008%20FR.pdf>

<sup>12</sup> La publication rendant compte du projet de 'Recherche-action-formation : une autre approche des indicateurs de pauvreté' peut être consultée sur le site : <http://www.luttepauvrete.be/publicationsserviceindicateurs.htm>

## **Etats généraux des Familles**

L'accord de Gouvernement fédéral de juillet 2003 prescrivait l'organisation d'Etats généraux des familles. La secrétaire d'Etat à la Famille et aux Personnes handicapées a été chargée de coordonner cette consultation menée à grande échelle. Elle a rassemblé des membres d'associations, des chercheurs, des collaborateurs de l'administration, des responsables politiques... Le Service a participé aux travaux et a rédigé, avec le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, l'article 'Familles et pauvreté' de l'ouvrage 'Familles plurielles'<sup>13</sup> publié à l'initiative des Etats généraux.

## **Concertation permanente sur la pauvreté ('Permanent Armoedeoverleg')**

Le Service participe aux réunions organisées horizontalement et verticalement de la concertation permanente sur la pauvreté organisée par les autorités flamandes. La concertation horizontale se charge de l'exécution, de la coordination et du suivi du Plan d'action flamand de lutte contre la pauvreté<sup>14</sup>. En font partie le Vlaams netwerk van verenigingen waar armen het woord nemen, des fonctionnaires de différents départements flamands chargés d'être attentifs à l'aspect 'pauvreté' et des experts. Par 'verticale', on entend la concertation menée avec les représentants des associations dans chaque domaine politique. Outre ces représentants et les fonctionnaires chargés d'être attentifs à l'aspect 'pauvreté', des tiers, comme le Service par exemple, participent aux rencontres. En 2007, le Service a participé au groupe de travail 'Werk en sociale economie'.

## **Concertation inter-niveaux de pouvoir sur les zones rurales**

A la demande du Ministre-Président flamand, le Service participe aux travaux du groupe de base et de certains groupes thématiques de cette concertation qui cherche des solutions aux difficultés rencontrées dans ces zones, s'efforce de donner un nouvel élan et des perspectives de développement à celles-ci. Pour ce faire, les communes, les provinces et la Flandre collaborent avec des experts. En 2007, le Service a participé à l'élaboration et au jury de l'appel à projets 'Dorpsnetwerken voor zorg en een rurale omgeving' (ZORO) et au groupe thématique 'Gezondheidsvoorzieningen op het platteland'.

## **3.2 Initiatives d'organisations**

### **Collectif des associations partenaires du Rapport Général sur la Pauvreté**

Le Service apporte son soutien aux rencontres mensuelles du Collectif. Celui-ci rassemble les associations qui étaient à l'origine du Rapport Général sur la Pauvreté, rejointes ultérieurement par d'autres. Les réunions ont pour objectif de permettre aux associations de bâtir une vision commune, point de départ de la concertation entre elles et les pouvoirs publics. Le Collectif s'est réuni 8 fois en 2007.

### **Rencontre européenne des personnes en situation de pauvreté**

Le Service fait partie du groupe de travail dans lequel la délégation belge se prépare à la rencontre européenne annuelle des personnes en situation de pauvreté. Celle-ci est une initiative

---

<sup>13</sup> De Boe F. & De Witte J. (2007), Familles et pauvreté, pp. 264 – 269, in : Casman M., Simaÿs C., Bulckens R. et al., *Familles plurielles, politique familiale sur mesure ?* Bruxelles : Editions Luc Pire. Il se trouve sur le site, à l'adresse :

[http://www.luttepauvrete.be/publications/familles\\_deboe\\_dewitte.pdf](http://www.luttepauvrete.be/publications/familles_deboe_dewitte.pdf)

<sup>14</sup> Le 'Vlaams actieplan armoedebestrijding' est consultable à l'adresse suivante : <http://www.wvc.vlaanderen.be/armoede/vap.htm>

de la présidence de l'Union européenne, de la Commission européenne et du Réseau européen d'associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (EAPN)<sup>15</sup>.

### **Objectifs de la décennie 2007-2017**

Cette campagne a été lancée par neuf associations en Flandre et à Bruxelles<sup>16</sup>. A l'instar des objectifs du Millénaire<sup>17</sup>, le but est de sensibiliser et d'encourager le grand public et les différents pouvoirs publics à réduire de manière spectaculaire la pauvreté au cours des dix prochaines années. En 2006, le Service a contribué aux tables rondes sur la santé, l'enseignement, l'emploi et le revenu, le logement et a continué à suivre les travaux en 2007.

### **Cité – Mères**

Le Centre culturel et le CPAS de Sambreville veulent analyser les difficultés auxquelles font face les mères de familles dans les cités sociales. Ils ont sollicité la collaboration du Service pour ce faire. Plus globalement, l'objectif du projet est de permettre l'expression des femmes habitant les cités de logements sociaux de Sambreville, de favoriser le dialogue entre elles et de dresser un inventaire des conditions nécessaires à leur épanouissement et à celui de leur famille.

### **Nouvelle législation sur les garanties locatives**

A la suite de la proposition de création d'un fonds fédéral des garanties locatives figurant dans le rapport bisannuel, le Cabinet de la vice Première ministre et ministre du Budget et de la Protection de la Consommation a invité le Service et ses partenaires à une présentation de la nouvelle législation sur les garanties locatives. Elle a aussi écouté leurs réactions. Deux réunions ont été organisées sur ce sujet. Les organisations de terrain suivent cette nouvelle législation de près, en collaboration avec le Service, et prévoient une évaluation.

## **3.3 Projets internationaux**

### **Union européenne**

En novembre 2007, le Service a participé à la 'Peer Review : Social Inclusion Forum' à Dublin. A partir de l'exemple de l'Irlande<sup>18</sup>, une réflexion y a été menée sur l'organisation de la participation des stakeholders, notamment à la rédaction du Plan d'action national inclusion sociale.

### **Conseil de l'Europe**

La coordinatrice adjointe a été désignée comme déléguée de la Belgique au Comité d'experts sur l'autonomisation des personnes confrontées à la grande pauvreté du Conseil de l'Europe<sup>19</sup>. Le Comité s'est réuni deux fois en 2007, à Strasbourg.

---

<sup>15</sup> Pour de plus amples informations sur la rencontre européenne des personnes vivant dans la pauvreté, consultez le site web d'EAPN à l'adresse :

[http://www.eapn.org/code/fr/news\\_detail.asp?pk\\_id\\_content=2590](http://www.eapn.org/code/fr/news_detail.asp?pk_id_content=2590)

<sup>16</sup> Le site suivant donne des informations, uniquement en néerlandais, sur cette décennie :

<http://www.geefarmoedegeenkans.be/decenniumdoelen.php>

<sup>17</sup> Une Assemblée générale des Nations Unies s'est tenue à New York au début du nouveau millénaire. Tous les Etats membres des Nations Unies ont signé la déclaration du Millénaire. Celle-ci comporte 8 objectifs, notamment la lutte contre la pauvreté et la faim. Le texte de la déclaration se trouve à l'adresse suivante :

<http://www.un.org/french/millenaire/ares552f.htm> - 31k

<sup>18</sup> Pour de plus amples informations :

<http://www.peer-review-social-inclusion.net/peer-reviews/2007/the-napinclusion-social-inclusion-forum>

<sup>19</sup> Le mandat de ce comité d'experts du Conseil de l'Europe est expliqué à l'adresse :



## Nations Unies

Le Service a participé au séminaire d'experts intitulé 'Extreme Poverty and Human Rights', organisé par l'expert indépendant des Nations Unies sur cette question, Monsieur Arjun Sengupta, avec l'appui du bureau du Haut Commissaire pour les droits de l'homme (Genève, février 2007)<sup>20</sup>.

Le Service a apporté son soutien à la rédaction de rapports que la Belgique doit remettre dans le cadre de ses engagements vis-à-vis de l'ONU :

- il a rédigé une ébauche de contribution concernant le projet des principes directeurs 'Extrême pauvreté et droits de l'homme : les droits des pauvres', en réponse au questionnaire du haut-Commissariat aux Droits de l'Homme.
- il a participé à la rencontre consacrée au suivi du troisième rapport de la Belgique sur le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

## 3.4 Comités de pilotage et jurys

Le Service a participé aux comités de pilotage et aux jurys suivants :

### Comités de pilotage

- Comité d'accompagnement du projet annuel 'Le Networking et le Jobcoaching vus par Flora' mené dans le cadre des projets pour le Fonds social européen (FSE) de l'asbl Flora<sup>21</sup> ;
- Comité d'accompagnement 'Médiateurs de terrain' du SPP Intégration sociale ;
- Comité de pilote du projet 'Armoede In-Zicht'<sup>22</sup>, un projet conjoint du 'Vlaams Netwerk van verenigingen waar armen het word nemen' et 'Welzijnszorg'
- Groupe de travail 'Inégalités en matière de santé' de la Fondation Roi Baudouin<sup>23</sup> ;
- Groupe de travail pour la campagne 2007 'Wij tekenen voor de toekomst' de l'association Welzijnszorg<sup>24</sup>.

### Jurys

- Comité de sélection de projets, financés par le Fonds social européen (FSE), qui augmentent l'accès de personnes fragilisées au marché du travail. Le SPP Intégration sociale lance chaque année un appel à tous les CPAS pour qu'ils présentent des projets.;
- Jury 'Appui aux initiatives de lutte contre la pauvreté' de la Fondation Roi Baudouin ;
- Commission consultative des projets de politique d'égalité des chances de la province de Limbourg ;
- Jury 0110, un fonds géré par la Fondation Roi Baudouin ;
- Jury 'Dorpsnetwerken voor zorg in een rurale omgeving'

---

[https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CM/Del/Dec\(2007\)995/6.1&Language=lanFrench&Ver=annexe3&Site=COE&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864](https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CM/Del/Dec(2007)995/6.1&Language=lanFrench&Ver=annexe3&Site=COE&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864)

<sup>20</sup> Vous trouverez la contribution du Service sur son site :

[http://www.luttepauvrete.be/publications/UN\\_Expert\\_Seminar\\_Poverty\\_Human\\_Rights\\_2007.pdf](http://www.luttepauvrete.be/publications/UN_Expert_Seminar_Poverty_Human_Rights_2007.pdf)

<sup>21</sup> Davantage d'informations sur ce projet 'jobcoaching' peuvent être trouvées à l'adresse suivante :

<http://www.florainfo.be/nl/floranl.php?tri=proj1>

<sup>22</sup> Armoede In-Zicht a un site web : <http://www.armoede-in-zicht.be>

<sup>23</sup> Le site de la Fondation Roi Baudouin donne d'avantage d'informations:

[www.kbs-frb.be/CODE/page\\_print.cfm?id\\_page=125&ID=1219](http://www.kbs-frb.be/CODE/page_print.cfm?id_page=125&ID=1219)

<sup>24</sup> [www.welzijnszorg.be/campagnesite/](http://www.welzijnszorg.be/campagnesite/)

### ***3.5 Journées d'étude et colloques***

Les collaborateurs du Service ont pris la parole lors des journées d'étude et des colloques cités ci-dessous :

- 11 janvier 2007, post-graduat 'Armoede en participatie' organisé par l'Université de Gand et l'association BMLIK, Gand ;
- 23 – 24 février 2007 : intervention pendant le séminaire d'experts 'Extreme Poverty and Human Rights' organisé par la Commission des droits de l'homme des Nations unies, Genève ;
- 1er mars 2007 : participation au panel '30 ans des CPAS' organisé par le SPP Intégration sociale et le ministre de l'Intégration sociale, Bruxelles ;
- 1er mars 2007, contribution au cycle 'Armoede en toegankelijkheid van de gezondheidszorg' organisé par le 'Leesgroep Vierde Wereld van de Steungroep ATD-Vierde Wereld Kortrijk' ;
- 22 mars 2007 : contribution à un cours intitulé 'Criminologie des populations marginalisées' à l'Université catholique de Louvain (UCL) ;
- 30 avril 2007 : contribution, sous la forme d'un atelier, à la journée d'étude 'Bewust stemmen' organisé par le 'Sociaal Agogisch departement' de la 'Hogeschool Gent', Gand ;
- 15 mai 2007 : intervention lors de la journée de formation des magistrats intitulée 'pauvreté et exclusions sociales' organisée par le Conseil Supérieur de la Justice, Bruxelles ;
- 21 mai 2007 : contribution dans le cadre du plan pluriannuel 2009 – 2014 du Samenlevingsopbouw Vlaanderen, Bruxelles ;
- 13 juin 2007 : participation à deux panels lors de la journée d'étude 'Indicateurs d'endettement et de pauvreté' organisée par le SPF Sécurité sociale, Bruxelles ;
- 11 septembre 2007 : intervention pendant une conférence lors de la semaine contre l'exclusion, organisée par l'échevin de la Solidarité et des Affaires Sociales à Seneffe ;
- 7 novembre 2007, contribution 'Pauvreté et exclusion sociale. La mesure du phénomène et l'évaluation des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et en faveur de la cohésion sociale' dans le cadre d'un partage d'expérience entre Wallonie et Québec, Namur
- 28 novembre 2007, participation au séminaire 'La politique belge et européenne en matière d'inclusion et de protection sociales' organisé au Conseil national du Travail, dans le cadre de la campagne nationale de sensibilisation et d'information en matière d'inclusion et de protection sociales.

## **4. Recherche**

Le Service a poursuivi ses efforts pour rendre présente dans les recherches scientifiques la question de la pauvreté telle que les acteurs de terrain la posent.

### ***4.1 Projets Agora***

En 2005, le Service a introduit deux demandes auprès du SPP Politique scientifique, dans le cadre du programme de recherche Agora. Celui-ci a pour objectif de rendre les banques de données belges plus accessibles et de les exploiter davantage. Les deux demandes ont été acceptées et les deux projets de recherche ont démarré à l'automne 2006 et se poursuivront jusqu'à fin juin 2008 (Agora/aide à la jeunesse pauvreté) et jusqu'au 31 mars 2009 (Agora Eu Silc). Suivant l'esprit de la méthode utilisée par le Service pour ses différentes concertations, les



projets sont conçus autant que possible en concertation avec les acteurs concernés : associations de lutte contre la pauvreté, administrations et institutions, scientifiques.

Pour ces deux projets, le Service se charge de l'organisation des réunions :

- du comité d'accompagnement qui suit le projet de recherche du point de vue du contenu. Il comprend des représentants de l'équipe de recherche, des associations, des administrations et des établissements scientifiques (2 réunions du comité d'accompagnement et 2 séminaires internationaux en 2007) ;
- du comité technique qui assure le suivi de l'exécution technique du projet. Il se compose de représentants de l'équipe de recherche et des administrations (7 réunions) ;
- du groupe de concertation qui se réunit de manière ponctuelle en vue d'échanges sur une question de recherche. Il comprend des représentants de l'équipe de recherche, des associations, des administrations et des établissements scientifiques (1 groupe de concertation et 2 groupes focus).

### **Le lien entre la pauvreté et le placement des enfants**

L'équipe de recherche de l'Université de Gand et celle de l'Université catholique de Louvain vont mettre au point une procédure pour relier les listes d'enfants et de jeunes concernés par une mesure d'aide à la jeunesse aux données socio-économiques présentes dans la Banque carrefour au sujet de la famille de ces jeunes. L'objectif est d'examiner de manière objective si les enfants et les jeunes issus de familles pauvres sont davantage concernés par de telles mesures que d'autres enfants. Ce projet pourra également servir de base à une recherche longitudinale portant sur la situation socio-économique de ces enfants et de ces jeunes à l'âge adulte. Le projet est mené en étroite collaboration avec le Service et les administrations de l'aide à la jeunesse des trois Communautés<sup>25</sup>.

### **La sous-représentation des personnes pauvres dans les bases de données**

Les personnes vivant dans la pauvreté risquent d'être sous-représentées, en particulier dans les enquêtes basées sur un échantillon. Plusieurs raisons expliquent ce fait : un certain nombre de ces personnes ne sont pas reprises dans les bases de données administratives (à partir duquel l'échantillon est constitué), les interviewers ne réussissent pas toujours à contacter les personnes pauvres (déménagements, problèmes de langue...), ces dernières refusent explicitement ou implicitement de participer à l'enquête (méfiance, manque de temps,...) Par conséquent, beaucoup de statistiques ne tiennent pas ou trop peu compte des personnes vivant dans la pauvreté. Le projet de recherche mené par l'Institut supérieur du travail (HIVA) porte sur l'enquête EU-SILC (statistique sur le revenu et les conditions de vie). Elle a été lancée en Belgique en 2003 pour remplacer le panel communautaire des ménages (PCM), une enquête menée de 1994 à 2002. Un problème se pose : certaines catégories de personnes pauvres ne sont pas atteintes et donc pas interrogées dans le cadre de l'enquête EU-SILC. Le projet Agora a pour but d'améliorer la connaissance de la problématique de la pauvreté en complétant l'enquête EU-SILC avec une enquête complémentaire et d'obtenir du matériel de recherche et des données supplémentaires sur les catégories peu ou pas du tout représentées dans EU-SILC. Ce projet est mené en étroite collaboration avec le Service et le SPF Economie<sup>26</sup>.

<sup>25</sup> <http://www.belspo.be/belspo/fedra/proj.asp?l=fr&COD=AG/II/136>

<sup>26</sup> <http://www.belspo.be/belspo/fedra/proj.asp?l=fr&COD=AG/II/135>

## **4.2 Indicateurs d'endettement**

Le SPF Sécurité sociale a chargé le Centrum voor Sociaal Beleid et l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement d'examiner les possibilités de concevoir des indicateurs d'endettement. Les résultats de ces recherches ont été présentés lors d'un séminaire, le 5 juillet 2007 ; le Service a participé au panel. Mi-décembre, le Service a organisé une rencontre supplémentaire pour présenter les résultats aux organisations de terrain.

## **4.3 Comités d'accompagnement**

Le Service fait partie du comité d'accompagnement des recherches suivantes :

- Economie sociale et libéralisation des services : le cas des services de proximité ;
- TAHIB : réduire les inégalités en matière de santé en Belgique ;
- La pauvreté chez les personnes d'origine étrangère en Belgique (terminé en octobre 2007);
- INCLUSIM ou comment accroître la performance et l'efficacité des stratégies d'inclusion sociale ;
- La pauvreté des enfants (SPP Intégration sociale)
- Time and Budget (Politique scientifique)

## **5. Communication externe**

C'est la parution du rapport bisannuel qui rend le plus visible le travail du Service, tous les deux ans. De manière plus continue, le site constitue le principal outil de communication. Enfin, le Service publie régulièrement des articles dans des revues plus ou moins spécialisées.

### **5.1 Site web <http://www.luttepauvrete.be>**

Sur celui-ci, le Service met à la disposition du grand public une multitude d'informations dans les trois langues du pays (la partie en allemand est moins développée). Il est régulièrement mis à jour. Le nombre de visiteurs s'accroît d'année en année. En 2007, il a été consulté pas moins de 156.665 fois, soit une hausse de plus de 12.000 unités par rapport à l'année d'avant. Le rapport bisannuel et la rubrique 'faits et chiffres' sont les rubriques les plus visitées. Cette dernière fait l'objet d'un soin particulier afin de fournir aux internautes des informations précises et actuelles. Les autres parties du site sont aussi régulièrement mises à jour : listes bibliographiques, calendrier annuel des activités organisées à l'occasion de la journée mondiale du refus de la misère, publications ...

### **Rubrique 'des faits et des chiffres'**

Le site web <http://www.luttepauvrete.be> comporte une rubrique spécifique reprenant des données chiffrées sur la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces informations proviennent de diverses sources : Plan d'action national inclusion sociale (PANIncl.) ; SPF Economie (département statistique) ; Eurostat ; Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique ; Administratie planning en statistiek (Flandre) ; Observatoire de la Santé et du Social (Région de Bruxelles-Capitale) ; Unité de recherche sur la pauvreté, l'exclusion sociale et la ville (OASeS – Université d'Anvers).

Cette rubrique comporte des questions fréquemment posées en matière de pauvreté et d'exclusion sociale en Belgique. Elles sont immédiatement suivies d'une réponse succincte commentée de manière détaillée par la suite.

- Combien de personnes vivent-elles dans la pauvreté en Belgique ?
- L'inégalité de revenu entre riches et pauvres s'accroît-elle ?
- Quelle position la Belgique occupe-t-elle dans la liste des pays les plus riches du monde ?
- Quels sont les montants des allocations minimales et du salaire minimum ?
- Combien de personnes sont-elles surendettées en Belgique ?
- À combien s'élève le revenu d'intégration et combien de personnes doivent-elles en vivre ?
- Combien de personnes sans emploi compte notre pays ?
- L'emploi offre-t-il une protection suffisante contre la pauvreté ?
- Combien y a-t-il de logements sociaux en Belgique et combien de personnes sont-elles inscrites sur une liste d'attente ?
- Quel pourcentage de la population vit-il dans un logement de mauvaise qualité ?
- Combien la Belgique compte-t-elle de personnes sans abri et sans domicile ?
- Combien de personnes sont-elles confrontées à une coupure totale ou partielle d'alimentation en énergie ?
- Y a-t-il plus de pauvreté dans les villes que dans les campagnes ?
- La santé des personnes vivant dans la pauvreté est-elle moins bonne ?
- Le risque de tomber dans la pauvreté est-il plus élevé chez les personnes peu qualifiées ?
- Combien dénombre-t-on de personnes illettrées en Belgique ?
- Combien de personnes recourent-elles à l'aide alimentaire ?
- Peut-on vraiment parler de fossé numérique ?

## 5.2 Médias

Régulièrement, des médias parlent du Service, surtout à l'occasion de la parution du rapport bisannuel.

### Presse écrite

- *Alter Echos* n° 243 – Morenville Catherine, "Libéralisation de l'électricité et titres-services épinglés dans le rapport pauvreté 2007", 14-12/07-18-01/08,
- *Belang van Limburg (Het)*, "Armoederapport neemt dienstencheques op de korrel", 20/12/2007, p. 12
- *Libre Belgique (La)* – Comhaire Grégoire, "Rapport bisannuel sur la pauvreté. La pauvreté atteint des sommets", 21/12/2007
- *Metro FR*, "Energie, emploi et logement responsables de la pauvreté", 21/12/2007, p. 3
- *Metro NL* – Henneman Jelle, "Dienstencheques helpen arbeiders niet uit armoede", 21/12/2007, p. 1
- *Metro NL*, "Dienstencheques trekken mensen niet uit armoede", 21/12/2007, p. 8
- *Morgen (De)* – Somers Sue, "Liberalisering energiemarkt maakt arme gezinnen nog kwetsbaarder", 21/12/2007, p. 11
- *Soir (Le)*, "Quatrième rapport du Service de lutte contre la pauvreté. La pauvreté ne recule pas", 21/12/2007
- *Standaard (De)*, "Kansarme verwacht veel van de school", 20/12/2007, p. 19

### Radio

- VRT Radio 1 – Vandaag, " Zorgen dienstencheques voor minder armoede?", interview met Henk Van Hootegem, 20/12/07 – 18u26
- RTBF radio, interview van Françoise De Boe, 20/12/07

### TV

- RTBF, interview van Edouard Delruelle, 20/12/07, nieuws van 19u30
- RTL TVI, interview van Françoise De Boe, 20/12/07, nieuws van 13 u et 19 u

### Sites Web

- Arianet – Tout le social en Belgique francophone, annonce de la parution du rapport avec lien vers notre site, <http://www.arianet.irisnet.be/>
- Armoede.be, aankondiging van het verslag in de rubriek 'actualiteit', [www.armoede.be](http://www.armoede.be)
- Belga, "Steunpunt bestrijding armoede bundelt adviezen in vierde verslag", 20/12/2007
- De Standaard Online, "Steunpunt bestrijding armoede bundelt adviezen", 20/12/2007
- Fondation André Renard, "Rubrique actualités : La pauvreté s'accroît en Belgique", 21/12/07, <http://www.far.be>
- Guide social – rubrique actualités, " La pauvreté au rapport", 21/12/07, URL : [www.guidesocial.be](http://www.guidesocial.be)
- Hulporganisaties, "Systeem dienstencheques te vaak misbruikt", <http://www.hulporganisaties.be/pages/details.asp?lng=NL&Id=3095>
- Indymedia, "Armen vinden oprukkende responsabilisering onrechtvaardig", 20/12/07, <http://www.indymedia.be>
- Pauvrete.be (portaalsite) – rubrique 'revue de presse', "Rapport bisannuel sur la pauvreté : La pauvreté atteint des sommets", verwijzing naar het artikel verschenen in La Libre Belgique van 21/12/07, [http://www.pauvrete.be/media\\_actua/default.asp?id=739](http://www.pauvrete.be/media_actua/default.asp?id=739)
- RTL Info.be, 14,7% des Belges en dessous du seuil de pauvreté, 20/12/07, <http://www.rtlinfo.be/>
- 7 sur 7 info et sport, "L'enseignement et le logement fragilisent encore plus les pauvres", 20/12/2007, [www.7sur7.be](http://www.7sur7.be)
- Social Square, "Le quatrième rapport bisannuel du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale", 22/12/07, <http://www.socialsquare.com>
- Soir (Le) - le fil de l'info, "14,7% des Belges en dessous du seuil de pauvreté", 20/12/2007, [www.lesoir.be](http://www.lesoir.be)
- Weliswaar, "Dienstcheques halen mensen niet uit armoede", 21/12/07, <http://www.weliswaar.be/>

### **5.3. Articles<sup>27</sup>**

- De Boe, F. (2007) Le lien entre Agora et d'autres démarches de dialogue, In : *Agora : un dialogue permanent entre les associations ATD Quart Monde, LST et l'administration. Le premier contact entre une famille et un service de l'aide à la jeunesse. Actes de la journée d'études du 17 octobre 2005*, pp. 45-48.

---

<sup>27</sup> La plupart de ces articles sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.luttepauvrete.be/publications/Servicearticles.htm>

- De Boe, F., Ruyters, C., Van Hootehem, H. (2007) Une autre approche des indicateurs de pauvreté en Belgique: La 'recherche-action-formation'. In : Laffut, M. & Roy, M.R. (éds). *Pauvreté et exclusion sociale. Partage d'expériences entre Wallonie et Québec*, Bruxelles: De Boeck & IWEPS, pp. 192-218
- De Witte, J., De Boe, F. (2007) Familles et pauvreté. In : Bulkens, R., Mortelmans, D. et. al., *Familles plurielles, politique familiale sur mesure?*, Bruxelles: Editions Luc pp. 264-269.
- Martin, T.(2007). L'abolition de la pauvreté en débat(s), in : *Mental'idées*, n°9, 01/2007, p. 8-10.
- Nicaise, I., De Boe, F. (2007) Combating poverty as a human rights issue in Belgium. Contribution to the *Expert Seminar 'Extreme Poverty and Human Rights'*, United Nations, Geneva, 23-24 February 2007.

## **6. Fonctionnement interne du Service**

L'accord de coopération a mis en place deux instances distinctes, un comité de gestion (art.7) et une commission d'accompagnement (art.8). Il a également prévu une collaboration permanente avec les administrations des Régions et des Communautés (art.6 §2). Il a enfin placé le Service au sein du Centre et par là établi des liens privilégiés entre ces deux instances.

### **6.1 Comité de gestion**

Le Comité de gestion du Service est chargé de trois missions : veiller à la bonne exécution de l'Accord de coopération, déterminer les besoins en personnel et élaborer un projet de budget. Il s'est réuni 8 fois en 2007.

Composition au 15/11/2007 :

Président : Ides Nicaise ; Vice-présidente : Muriel Rabau

Clotilde Nyssens, Magda De Meyer (membres présentés par l'Etat fédéral) ; Gerda van der Plas, Paul Vaernewijck, Herwig Hermans (membres présentés par la Communauté flamande et la Région flamande) ; Benoit Parmentier, Alain Jacobeus (membres présentés par la Région wallonne en concertation avec la Communauté française) ; Luc Notredame, Bernard Horenbeek (membres présentés par la Région bruxelloise en concertation avec la Commission communautaire commune) ; Helmut Maraite (membre présenté par la Communauté germanophone).

### **6.2 Commission d'accompagnement**

Une Commission d'accompagnement présidée par le ministre de l'Intégration sociale a été créée pour suivre le contenu des travaux du Service et veiller au respect de la méthodologie. En 2007, la Commission d'accompagnement s'est réunie six fois.

Composition au 15/11/2007 :

Président : le ministre de l'intégration sociale, Christian Dupont

Mesfin Fitwi, Paul Palsterman, Sonia Kohnmergen (interlocuteurs sociaux) ; Ivan Dechamps et Ignace Leus (organismes assureurs) ; Diane Moras, Ludo Horemans, Paul Trigalet, Marc Otjacques, Régis Demuylder (organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies

s'expriment) ; Robert Van Der Meeren, Etienne Allard, Jef Lambrecht (Unions des villes et communes/CPAS).

Les membres du Comité de gestion sont également membres de la Commission d'accompagnement.

### ***6.3 Personnes de contact du Service***

Conformément aux dispositions de l'Accord de coopération, le Service collabore en permanence avec les administrations compétentes des Régions, des Communautés et de l'Etat fédéral. Outre les contacts bilatéraux, trois rencontres ont été organisées en 2007.

Les personnes de contact sont :

Carine Jansen (Région wallonne/DIIS), Joëlle Demiddeleer (Communauté française), David Van Vooren (Région/Communauté flamande), Pascal Sarlette (Communauté germanophone), Annette Perdaens et Truus Roesems (Bruxelles/Observatoire de la santé et du social), Sophie Molinghen et Josée Goris (SPP intégration sociale).

### ***6.4 Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme***

Le Service fait partie du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, un service public autonome. La coordinatrice adjointe participe aux réunions du Conseil d'administration du Centre, aux réunions de direction et aux réunions de politique stratégique. Le personnel est invité aux réunions générales et à celles portant sur le contenu. Chaque année, le Service contribue au rapport annuel du Centre. Des échanges entre le Centre et le Service ont lieu en cas de recoupements thématiques. Cela fut le cas notamment en matière de logement.

### ***6.5 Equipe***

Elle se composait, en 2007, de douze personnes, 9,7 équivalents temps plein.

L'équipe est bilingue. Les concertations thématiques sont organisées par un tandem composé d'un collaborateur francophone et un néerlandophone. Des réunions d'équipe ont lieu chaque semaine pour coordonner les travaux, permettre aux collègues d'échanger des idées et d'approfondir le contenu, en privilégiant une approche transversale.

Dans la période 2007, les membres du Service ont participé aux formations suivantes : cours de langues ; formation sur le lien entre la santé mentale et la pauvreté, sur les institutions européennes, sur les techniques de réunion ; formation en rapport avec les sites web ; cours d'informatique ; cycle sur les contacts avec les médias et formation sur la rédaction de rapports.

**Collaborateurs :** Ghislaine Adriaensens, Ann Clé, Jordane de Changy, Emmanuelle Devillé, Thierry Martin, Geert Schuermans, Henk Termote, Henk Van Hootegem

**Secrétariat:** Virginie Lekeu

**Centre de documentation :** Véronique Lahbib, Griet Woedstadt

**Traduction :** Véronique Lahbib

**Site web :** Griet Woedstadt

**Coordination :** Françoise De Boe

## **Annexe : Accord de coopération relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté**

L'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté a été signé à Bruxelles le 5 mai 1998.

Il a été approuvé par :

- la Communauté flamande, décret du 17 novembre 1998, M.B. du 16 décembre 1998
- l'Etat fédéral, loi du 27 janvier 1999, M.B. du 10 juillet 1999
- la Communauté française, décret du 30 novembre 1998, M.B. du 10 juillet 1999
- la Communauté germanophone, décret du 30 novembre 1998, M.B. du 10 juillet 1999
- la Région wallonne, décret du 1er avril 1999, M.B. du 10 juillet 1999
- la Région de Bruxelles-Capitale, ordonnance du 20 mai 1999, M.B. du 10 juillet 1999

Vu l'article 77 de la Constitution;

Vu la loi spéciale du 8 août 1980 de réforme des institutions, notamment l'article 92bis, § 1, inséré par la loi spéciale du 8 août 1988 et modifié par la loi spéciale du 16 juillet 1993;

Vu la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises, notamment les articles 42 et 63;

Vu la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone, notamment l'article 55bis, inséré par la loi du 18 juillet 1990 et modifié par la loi du 5 mai 1993;

Vu la décision du Comité de concertation Gouvernement fédéral - Gouvernements des Communautés et des Régions du 3 décembre 1997;

Considérant que la précarité d'existence, la pauvreté et l'exclusion sociale, économique et culturelle, fût-ce d'un seul être humain, portent gravement atteinte à la dignité et aux droits égaux et inaliénables de tous les êtres humains;

Considérant que la restauration des conditions de la dignité humaine et de l'exercice des droits de l'Homme définis par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 et par les deux Pactes internationaux relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels, et aux droits civils et politiques du 19 décembre 1966 est un objectif commun de chaque Autorité du pays;

Considérant que la réalisation de cet objectif passe, notamment, par un effort constant de chaque Autorité, tant de son côté qu'en coordination avec les autres pour l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation de politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société;

Considérant que la sécurité sociale est prioritaire pour le maintien de la cohésion sociale, pour la prévention de la précarité, de la pauvreté et des inégalités sociales et pour l'émancipation de l'être humain;

Considérant qu'il importe d'assurer la continuité de ces politiques d'intégration, notamment par l'adaptation et le développement des services publics; Considérant que la participation de toutes les personnes concernées par ces politiques d'intégration, dès leur élaboration, doit être garantie par les Autorités;



- \* l'Etat fédéral, représenté par le Premier Ministre, la Ministre des Affaires sociales, la Ministre de l'Emploi et du Travail chargée de la Politique d'Égalité des Chances entre Hommes et Femmes, le Ministre de la Santé publique et des Pensions et le Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale;
- \* la Communauté flamande et la Région flamande, représentées par son Gouvernement, en la personne du Ministre-Président et des Ministres chargés de la coordination de la politique pauvreté ainsi que de l'aide aux personnes;
- \* la Communauté française, représentée par son Gouvernement en la personne de la Ministre-Présidente;
- \* la Communauté germanophone, représentée par son Gouvernement, en la personne du Ministre-Président et du Ministre de la Jeunesse, de la Formation, des Médias et des Affaires sociales;
- \* la Région wallonne, représentée par le Ministre-Président et le Ministre de l'Action sociale;
- \* la Région de Bruxelles-Capitale, représentée par le Ministre-Président;
- \* la Commission communautaire commune, représentée par les membres du Collège réuni chargés de l'Aide aux Personnes;

Ont convenu ce qui suit :

#### Article 1<sup>er</sup>

Dans le respect de leurs compétences respectives, les parties signataires s'engagent à poursuivre et à coordonner leurs politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société, sur la base des principes suivants :

- \* la concrétisation des droits sociaux inscrits à l'article 23 de la Constitution;
- \* un accès égal pour tous à tous ces droits, ce qui peut également impliquer des mesures d'action positive;
- \* l'instauration et le renforcement des modalités de participation de toutes les Autorités et personnes concernées, en particulier les personnes vivant dans un état de pauvreté, à l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation de ces politiques;
- \* une politique d'intégration sociale est une politique transversale, globale et coordonnée, c'est-à-dire qu'elle doit être menée dans tous les domaines de compétence et qu'elle requiert une évaluation permanente de toutes les initiatives et actions entreprises et envisagées.

#### Art. 2.

A cet effet, les parties signataires s'engagent à contribuer, chacune dans la limite de ses compétences, à l'élaboration d'un Rapport sur la Précarité, la Pauvreté, l'Exclusion sociale et les Inégalités d'accès aux droits, ci-après dénommé 'le Rapport'. Celui-ci est rédigé tous les deux ans pour le mois de novembre par le 'Service de lutte contre la pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale' prévu à l'article 5 du présent accord, sur la base des contributions des parties. Le Rapport est établi dans les trois langues nationales.

Il contient au moins :

- \* une évaluation de l'évolution de la précarité des conditions d'existence, de la pauvreté et de l'exclusion sociale sur la base des indicateurs définis conformément à l'article 3;
- \* une évaluation de l'exercice effectif des droits sociaux, économiques, culturels, politiques et civils ainsi que des inégalités qui subsistent en matière d'accès aux droits;
- \* un inventaire et une évaluation des politiques et des actions menées depuis le précédent rapport;
- \* des recommandations et des propositions concrètes en vue d'améliorer la situation des personnes concernées dans tous les domaines visés au présent article, tant à long terme qu'à court terme.



#### Art. 3.

Après concertation avec le monde scientifique, les administrations et institutions compétentes, les interlocuteurs sociaux et les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, les parties signataires examineront quels sont les indicateurs quantitatifs et qualitatifs et les instruments qui peuvent être utilisés et/ou élaborés afin d'analyser l'évolution dans tous les domaines visés à l'article 2 de façon à permettre aux Autorités compétentes d'intervenir de la manière la plus adéquate. Une première série d'indicateurs sera déterminée pour le 15 novembre 1998.

Dans le respect des lois et règlements relatifs à la protection de la vie privée des individus, les parties signataires s'engagent à mettre gratuitement à la disposition du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale, toutes les données au sujet desquelles un accord préalable sera intervenu, ou à faciliter l'accès à ces données si elles appartiennent à des services extérieurs. Les parties signataires ont également accès à ces données.

#### Art. 4.

§ 1<sup>er</sup>. Le Rapport est remis via la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale mentionnée à l'article 9 au Gouvernement fédéral ainsi qu'aux Gouvernements des Communautés et des Régions, qui s'engagent à le transmettre à leurs Conseils, Parlements ou Assemblées.

§ 2. Dans le mois qui suit sa réception, le Rapport est transmis par le Gouvernement fédéral au Conseil National du Travail et au Conseil Central de l'Economie, qui rendent un avis dans le mois, à propos notamment des domaines qui relèvent de leurs missions. Selon la même procédure, les Communautés et les Régions demandent également un avis à leurs propres organes d'avis compétents dans ce domaine.

§ 3. Toutes les parties signataires s'engagent à tenir un débat relatif au contenu du Rapport et des avis et, en particulier, aux recommandations et propositions formulées dans le rapport.

#### Art. 5.

§ 1<sup>er</sup>. Afin de mettre en œuvre ce qui précède un «Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale» est créé avec pour missions de :

- \* répertorier, systématiser et analyser les informations en matière de précarité d'existence, de pauvreté, d'exclusion sociale et d'accès aux droits sur la base des indicateurs définis conformément à l'article 3;
- \* formuler des recommandations et des propositions concrètes en vue d'améliorer les politiques et les initiatives de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société;
- \* rédiger, au moins tous les deux ans, un Rapport tel que défini à l'article 2;
- \* à la demande d'une des parties signataires, de la Conférence interministérielle pour l'Intégration sociale ou d'initiative, émettre des avis ou rédiger des rapports intérimaires sur toute question relative aux domaines relevant de ses missions;
- \* organiser une concertation structurelle avec les plus démunis.

§ 2. Pour réaliser les objectifs définis sous § 1<sup>er</sup>, le Service associe d'une manière structurelle et continue à ses travaux les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, en faisant usage de la méthodologie basée sur le dialogue, telle qu'elle a été développée lors de l'élaboration du «Rapport Général sur la Pauvreté».

Le Service peut également faire appel à toute personne ou organisation publique ou privée ayant expertise en la matière.

#### Art. 6.

§ 1<sup>er</sup>. Le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale est trilingue et est créé au niveau fédéral, au Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme. Il est subsidié par tous les partenaires. Pour 1998, un budget de vingt millions de francs est mis à disposition :

- \* 15.000.000 francs par l'Etat fédéral;
- \* 2.800.000 francs par la Communauté flamande et la Région flamande;
- \* 1.700.000 francs par la Région wallonne (en concertation avec les Communautés française et germanophone);
- \* 500.000 francs par la Région de Bruxelles-Capitale (en concertation avec la Commission communautaire commune).

Les montants sont indexés annuellement. Le budget peut être adapté moyennant l'accord de toutes les parties concernées après évaluation, par un avenant au présent accord de coopération.

Les montants sont versés pour le mois de mars de l'année à laquelle ils se rapportent.

§ 2. Une collaboration permanente et structurelle doit avoir lieu entre le Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale et les administrations compétentes au niveau des Communautés et des Régions. A cette fin, des collaborateurs scientifiques sont mis, sous une forme ou une autre, à la disposition du Service par les trois Régions, à savoir : 1,5 équivalent temps plein par la Région flamande, 1 équivalent temps plein par la Région wallonne et 1/2 équivalent temps plein par la Région de Bruxelles-Capitale. S'il s'agit de fonctionnaires, ceux-ci continuent à faire partie du personnel de la Région.

§ 3. Dans le respect de leurs compétences et de leurs budgets, les Communautés et les Régions veillent à reconnaître et à encourager des organisations dans lesquelles des personnes démunies s'expriment.

#### Art. 7.

§ 1. Un Comité de Gestion du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale est mis en place avec les missions suivantes :

- \* la garantie de la bonne exécution du présent accord de coopération;
- \* sur proposition de la Commission d'Accompagnement prévue à l'article 8, la faculté de recourir à des établissements scientifiques ou à des services d'étude spécialisés qui, étant donnée leur expérience et le matériel dont ils disposent, peuvent assister le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale dans l'accomplissement de ses missions; dans ce cas, une convention doit être conclue avec le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme;
- \* l'élaboration pour le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale d'un projet de budget dont la gestion est strictement séparée de la dotation organique du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme;
- \* la détermination du programme des besoins en personnel et en particulier du profil des fonctions du coordinateur.

§ 2. Le Président et le Vice-Président du Comité de Gestion et le coordinateur du Service de lutte contre la pauvreté, la Précarité et l'Exclusion assistent avec voix consultative aux assemblées du Conseil d'administration du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme quand des points concernant le Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale sont à l'ordre du jour.

§ 3. Outre le Représentant du Premier Ministre qui le préside, le Comité de Gestion se compose de 12 membres, parmi lesquels :

- \* 4 membres présentés par l'Etat fédéral;
- \* 3 membres présentés par la Communauté flamande et la Région flamande;
- \* 2 membres présentés par la Région wallonne en concertation avec la Communauté française;
- \* 2 membres présentés par la Région bruxelloise en concertation avec la Commission communautaire commune, dont un néerlandophone et un francophone;
- \* 1 membre présenté par la Communauté germanophone.

Ces membres sont désignés en fonction de leurs compétences et de leur expérience dans les domaines visés par le présent accord de coopération. Ils sont désignés par les Gouvernements respectifs, et sont nommés pour un mandat renouvelable de 6 ans par un arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres.

§ 4. En outre, le Directeur et le Directeur adjoint du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme ainsi que le coordinateur du Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale sont membres avec voix consultative du Comité de Gestion.

Art. 8.

Il est créé une Commission d'Accompagnement qui, sous la présidence du Ministre ou Secrétaire d'Etat compétent pour l'Intégration sociale, accompagne les travaux du Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale. La Commission d'Accompagnement veille également au respect de la méthodologie et des critères prévus à l'article 3, ainsi qu'au bon avancement du Rapport. La Commission d'accompagnement est composée des membres du Comité de Gestion prévu à l'article 8, auxquels viennent s'ajouter, au moins :

- \* 4 représentants des interlocuteurs sociaux, présentés par le Conseil National du Travail;
- \* 2 représentants des organismes assureurs, présentés par le Collège Intermutualiste National;
- \* 5 représentants présentés par les organisations dans lesquelles les personnes les plus démunies s'expriment, dont un représentant des sans-abri;
- \* 3 représentants présentés par la Section Aide sociale de l'Union des Villes et des Communes belges.

Ces représentants sont proposés en fonction de leurs compétences et de leur expérience dans les domaines visés par le présent accord de coopération. Le Comité de Gestion leur octroie un mandat de 6 ans.

Art. 9.

En vue de garantir la concertation entre les différents Gouvernements, la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale se réunit au moins deux fois par an.

Dans le respect des compétences des Autorités qui la composent, elle a pour mission de veiller à une approche globale, intégrée et coordonnée des politiques de prévention de la précarité d'existence, de lutte contre la pauvreté et d'intégration des personnes dans la société.

Elle est présidée par le Premier Ministre et préparée en collaboration avec le Ministre ou Secrétaire d'Etat qui a l'Intégration sociale dans ses attributions. Ils en assurent également le suivi. A cet effet, ils font appel à la compétence de la Cellule Pauvreté au sein de l'Administration de l'Intégration sociale et du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale.

Art. 10.

Dans le cadre de la Conférence interministérielle de l'Intégration sociale, les parties signataires évalueront annuellement le fonctionnement du Service de lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale et la bonne exécution du présent accord de coopération.

Art. 11.

Le présent accord de coopération vise à renforcer la mission du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, telle que définie à l'article 2 de la loi du 15 février 1993 créant un Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, en particulier dans le domaine de la lutte contre toute forme d'exclusion. C'est pourquoi, à l'occasion du renouvellement du Conseil d'administration du Centre, le Gouvernement fédéral invitera le Parlement à tenir compte de ce renforcement sur la base de l'évaluation prévue à l'article 10.

Fait à Bruxelles, le 5 mai 1998, en 7 exemplaires.

Pour l'Etat fédéral : J.-L. DEHAENE, Premier Ministre ; M. COLLA, Ministre de la Santé publique ; M. DE GALAN, Ministre des Affaires sociales ; M. SMET, Ministre de l'Emploi et du Travail ; J. PEETERS, Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale ;

Pour la Communauté flamande et la Région flamande : L. VAN DEN BRANDE, Ministre-Président ; L. PEETERS, Ministre des Affaires intérieures, de la Politique urbaine et du Logement ; L. MARTENS, Ministre de la Culture, de la Famille et de l'Aide sociale ;

Pour la Communauté française : L. ONKELINX, Ministre-Présidente ;

Pour la Communauté germanophone : J. MARAITE, Ministre-Président ; K.-H. LAMBERTZ, Ministre de la Jeunesse, de la Formation, des Médias et des Affaires sociales ;

Pour la Région wallonne : R. COLLIGNON, Ministre-Président ; W. TAMINIAUX, Ministre de l'Action sociale ;

Pour la Région de Bruxelles-Capitale : CH. PICQUE, Ministre-Président ;

Pour la Commission communautaire commune : R. GRUP, D. GOSUIN, Membres du Collège réuni chargés de l'Aide aux Personnes.